

DEUX-RIVES-DE-SEINE

## La gauche juge l'intercommunalité

Alors que la communauté de communes des Deux-Rives-de-Seine vient de fêter ses deux ans, les candidats de gauche, pour certains à la tête de listes d'ouverture, aux élections municipales à Carrières-sous-Poissy (Eddie Aït), Verneuil (Muriel Condolf), Triel (Martine Da Silva), Chanteloup (Estelle Rhodes) et Andrésy (Michèle Chateau) en interpellent le président et les vice-présidents sur le bilan

de l'action intercommunale.

*« Pour les habitants, cette intercommunalité devait se traduire par des changements manifestes : meilleurs services, développement économique maîtrisé, construction d'équipements publics... Deux ans après, rien n'a changé. La situation s'est même dégradée, notamment dans le domaine du développement économique et de la voirie. La mise en*

*commun des énergies n'a pas fonctionné. Il faut tout remettre à plat, précisent-ils dans une déclaration commune. En principe l'intercommunalité représente une chance pour des communes d'accéder à une meilleure gestion basée sur des intérêts communautaires assurant un développement cohérent sur le territoire. Or, dans le cas présent, la communauté de communes coûte cher à la population. La pression fiscale augmente sans obtenir les résultats attendus. La Cour des comptes l'a d'ailleurs confirmé. »*

Les candidats de gauche et de listes plurielles s'engagent à transformer l'intercommunalité existante « en un véritable outil au service de l'ensemble des concitoyens ». Ils propo-

sent ainsi de gérer l'intercommunalité en toute transparence et à consulter les citoyens par le biais des comités consultatifs existants, à élargir le périmètre de l'intercommunalité pour lui garantir une cohérence territoriale en relation avec le Scot (schéma de cohérence territoriale) et l'OIN, à développer les logements sociaux sur l'ensemble du territoire pour permettre un rééquilibrage entre les communes, à développer l'offre de transports publics, à s'opposer à tout tracé de l'A104 en zone urbanisée, à renégocier la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et à obtenir la mise en place d'une collecte des déchets végétaux pour faire du compostage.